



## **COMMISSION ANIMATION**

Réunion du 6 juin 2014

Présents :

Mme Cindy PECORARO  
M. Serge BERTHOUMIEU  
M. Laurent SIGUIER  
M. Antoine HERNANDEZ  
M. Olivier MARTY

Excusées :

Mme Béatrice ROZES  
Mme Dolorès GALZIN

<p>ORGANISATION DU « RETRO SHOW » APERITIF : COMMANDE ET RETRAIT DES MARCHANDISES</p>
---

Les tâches ont été réparties comme suit :

- Pizzas et Quiches :

Prise en charge de demande de tarif auprès de la Boulangerie de Verdalle par Serge (si impossibilité de se faire livrer, Laurent se propose d'aller les récupérer)

↳ *La boulangerie de Verdalle propose les pizzas à 22 € et les quiches à 24 € (pour 72 parts).*

*La boulangerie de Viviers propose les pizzas et les quiches au même tarif, soit 28 euros (pour 96 parts) et nous fera une remise de 10% car nous sommes une collectivité.*

➤ *Ainsi, Cindy passera commande auprès de la boulangerie de Viviers et Laurent ira récupérer la commande le dimanche matin.*

- Kir et Rosé Pamplémousse :

Prise de contact avec Laurent POUSTHOMIS, Président de la MJC, par Olivier, afin d'avoir son avis sur le vin en vente chez Roumieu (Castres).

En fonction de son appréciation, Olivier se rapprochera où pas de Roumieu pour avoir un estimatif pour le vin.

Sinon, Olivier et Cindy iront à Promocash pour acheter 30 litres de vin blanc, 3 bouteilles de crème de cassis et 15 litres de Rosé Pamplémousse.

Les chips, olives et cacahuètes seront achetées soit à Promocash soit à Auchan, par Olivier et Cindy.

☞ Antoine, Serge et Olivier nous informent qu'ils ne seront pas présents lors du « Rétro Show ».

## PHOTOGRAPHIE DE L'ÉVÉNEMENT

Laurent se charge de la partie photographie.

## QUESTIONS DIVERSES

J'informe l'équipe, que nous avons passé commande des tickets pour les portages repas auprès de Chantecler. La couleur des tickets choisie est le rose.

Le reste (enveloppes et tickets pour la cantine de l'école) est mis en attente, car les stocks sont encore conséquents

J'indique par la suite que l'entreprise Sérigraphie Pelegry a dénié répondre et envoyer un devis le 21 mai 2014. Je ne donne pas plus de précision, cette entreprise ayant été relancée à 3 reprises et n'ayant pas répondu une seule fois avant cette date. Pour rappel, j'avais demandé de transmettre les devis avant le 12 mai 2014.

Je précise aussi que j'ai reçu le devis de Chantecler pour l'impression des bulletins municipaux. Le prix unitaire pour un bulletin de 7 A3, 80 g, en recto-verso + 1 A3 en couleur 135, pliage, encartage et agrafage 2 points métal est de 2,65 € H.T.

Après comparaison avec le prix de la copie en Mairie, le prix proposé par Chantecler n'est différent que de quelques centimes. Il apparaît plus « pratique », vu le coût, de passer par Chantecler, évitant ainsi les contraintes de temps de copie à effectuer en Mairie pour aider notre secrétaire Malori.

J'informe également que Serge a pris contact avec MicroPhil de Viviers afin de savoir s'il créait des sites internet. Ce dernier l'a informé que non mais lui a enseigné les coordonnées de M. Eric ESPITALIER, personne lui ayant créé le sien.

Ce monsieur a transmis un devis dont le montant est de 2 700,00 €, la prestation maintenance du site est, quant à elle, de 100,00 €/an. Cette personne m'a gentiment donné diverses informations sur l'agence avec qui l'ancienne municipalité avait fait affaire. Au vu de ses recherches, il semblerait que l'agence Occitane n'existe plus car l'adresse du site n'est plus consultable.

Je précise alors qu'une lettre de résiliation a été envoyée en recommandé avec accusé de réception à cette agence ainsi qu'une copie de ce courrier à M. SAVENIER, Administrateur Judiciaire en charge du redressement de cette dernière.

J'avise l'équipe sur la manière particulière dont a été rédigé le contrat :

L'article 9 indique que le contrat demeurera valide durant toute la durée de protection légale du site (*il n'y a donc pas de date de fin de contrat, ni sur le contrat ni sur la délibération*),

L'article 10 ne prévoit une résiliation du-dit contrat que dans 2 cas, si l'une des parties manque gravement à une de ses obligations, etc... et en cas de liquidation judiciaire, faillite de l'autre partie.

Enfin, j'indique que M. Jean-Claude GRAND nous a fait part des prix intéressants que son agence postale avait avec l'imprimerie Actiade pour les impressions d'enveloppes. Nous avons reçu un devis mais ayant déjà validé ce marché avec l'entreprise Chantecler, nous garderons son devis pour analyse quand le contrat actuel arrivera à échéance.

Je demande aussi l'avis de l'équipe quant au fait d'envoyer un mail aux entreprises ayant répondu pour la création du site internet afin de les faire patienter, car certaines ont appelé afin de savoir ce qu'avait décidé la Commission Communication.

Pour conclure, je présente une ébauche du prochain bulletin municipal. Nous décidons de supprimer les questions destinées aux parents et de voir avec les délégués des parents pour les diffuser dans le cahier de liaison des enfants scolarisés.

La Présidente  
Cindy PECORARO